

DERNIÈRE MINUTE

Des démarches simplifiées, une facturation mensuelle, un geste pour la planète !

Un nouveau règlement financier* relatif au paiement des prestations municipales entre en vigueur dès le 9 décembre prochain.

Plus besoin de prépayer vos activités municipales, il vous suffit dorénavant de pré-réserver celles-ci et un paiement mensuel suivra à la fin du mois échu.

CE QUI CHANGE PAR RAPPORT AU FONCTIONNEMENT HABITUEL :

- Une inscription dématérialisée obligatoire,
- Une obligation d'activation du compte familles,
- Une facturation mensuelle et dématérialisée,
- Un paiement en carte bancaire, prélèvement automatique, chèque, chèque CESU, ANCV,
- Une pré-réservation des activités extrascolaires sans paiement et une annulation possible jusqu'à 8 jours avant le début des activités sans frais,
- Un service adapté aux familles recomposées ou en garde alternée.

Un avantage e-service simple, entièrement sécurisé, écologique, gratuit et toujours disponible.

Un espace citoyen dématérialisé qui vise à réduire le temps d'attente, trouver rapidement le bon interlocuteur, ne plus avoir à se déplacer, fluidifier les démarches administratives...

Une application intuitive, disponible sur ordinateur, tablette et téléphone portable.

Un accueil en mairie ou médiathèque avec une assistance possible pour tous les usagers ne disposant pas de moyens informatiques adéquats.

Un traitement des formulaires de contact sous 3 jours ouvrés.

CE QUI NE CHANGE PAS PAR RAPPORT AU FONCTIONNEMENT HABITUEL :

- Une annulation possible 48 heures ouvrées avant le jour de la prestation de restauration scolaire ou de l'activité périscolaire.
- Des pénalités pour les prestations non préalablement réservées.
- Une inscription sur papier pour les bénéficiaires du repas à domicile lors de la visite d'un agent municipal dédié à ce service.

* Sous réserve de validation au Conseil Municipal du 2 décembre 2020.

« Bien plus qu'une simple tendance, la dématérialisation est au coeur de la transformation de notre administration wervicquoise. Elle permet un accès rapide aux informations et documents administratifs puisqu'ils deviennent accessibles numériquement mais offre aussi la possibilité de réaliser une grande part des démarches en ligne. L'innovation numérique est perçue comme permettant une amélioration de nos services publics car ma volonté est claire, simplifier l'accès aux formulaires administratifs, éviter un déplacement systématique et obligatoire des Wervicquois à des horaires parfois difficilement conciliables avec une vie professionnelle et permettre in fine le désengorgement de l'administration ».

David HEIREMANS



SOLIDARITÉ

Téléthon 2020

ASSOCIATION WERVICQ SOLIDAIRE

La situation sanitaire et les restrictions ordonnées par le gouvernement et le préfet nous amènent malheureusement à annuler l'édition 2020 du Téléthon à Wervicq-Sud.

En effet, les initiatives que nous prenons habituellement sont désormais et provisoirement interdites : tournoi de football regroupant près de 200 sportifs, le repas du samedi soir mobilisant 300 convives, le loto du dimanche concentrant 150 joueurs, le tout dans des lieux clos.



Néanmoins, l'édition nationale étant maintenue à ce jour, pour celles et ceux qui souhaitent faire un don, cela reste toujours possible en adressant un chèque directement à l'AFM Téléthon selon les indications données par les médias.

Avec tous nos regrets pour cette édition 2020. Restons optimistes et nous vous donnons rendez-vous en 2021.

La présidente et le bureau de WERVICQ SOLIDAIRE

JEUNESSE

Accueils de loisirs Noël

En cette année exceptionnelle, la ville propose l'ouverture des accueils de loisirs pour les vacances de Noël dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Toutefois, cette volonté municipale de maintenir nos accueils de loisirs est dépendante des directives gouvernementales qui seront annoncées aux alentours du 15 décembre 2020.

Les pré-inscriptions aux accueils de loisirs des vacances de Noël 2020 seront ouvertes du 9 au 16 décembre inclus selon la nouvelle formule en ligne sur votre compte familles de l'espace citoyen (voir article au dos).

Un mail vous sera envoyé très prochainement pour vous expliquer en détail la procédure à suivre.

La période de pré-réservation proposée ne vous engagera pas financièrement. Soit les centres seront maintenus et vous serez facturés début janvier, soit nous serons dans l'impossibilité de les maintenir et dans ce cas aucune facturation ne sera opérée.

Un avantage de ce nouveau règlement financier.

